

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES REUNION DU 11 JANVIER 2019

PAGE 1/18

(Réunion du Pôle Sud le 09/01/2019) : Présent : M. BROUSTE (Président). – MM. BARRIERE – CHAMOULAUD – JAUBERT – ROUMAGE – TACHON – VERGNAUD.
Invité : M. CLAVIERE Henri (Pdt CDTIS 19)
Excusés : MM. SEYNAT – LACOMBE – GUICHARD.
Absent non excusé : GAUDET.

La commission Régionale des terrains souhaite une bonne ANNEE 2019 à tous les clubs et bénévoles des commissions départementale des terrains.

Pour cette nouvelle année, un vœu préconisé : une nouvelle organisation CRTIS sera mise en place.

Une réunion mensuelle (1ère semaine du mois) commune sera programmée, afin de mieux se connaître et surtout pouvoir traiter les dossiers dans les plus brefs délais. Un PV commun mensuel sera rédigé.

Porter une aide commune de conseil réactive auprès des municipalités.

CFTIS – INFORMATIONS

- **Pour rappel :** un club qui est en dérogation (3ans) suite à accession, en cas de descente puis de ré-accession, il devra être à la bonne norme terrain pour un avis favorable
- La confirmation d'une accession d'un club non conforme au niveau « terrain » est sous la responsabilité de la Commission des Championnats Ligue. La CRTIS donne un avis négatif (1^{ère} année >> un projet avant avril et après étude possibilité de 2 années supplémentaires - titre 6.3 – attention aux réserves)
- Tout dossier transitant pour la CFTIS doit **être obligatoirement tamponné et signé du propriétaire** (classement terrain ou éclairage, reclassement, Sye, etc...)
- Concernant les éclairages E2/E3/E4, **faire le relevé des points bis pour un classement ou reclassement**
- Concernant Foot 2000, vérifiez les dossiers classés **FootA11** avec une fin de NNI en **0101**
- **Pour rappel :** Les **EFootA11** pour être utilisés en compétition officielle doivent obligatoirement être accompagnés d'un **certificat de conformité ou d'une attestation signée du maire pour son utilisation**

IMPORTANT : ACTIONS « terrains » en LIAISON avec les AIDES FAFA

Pour tous les clubs ayant des installations de **niveau 5AN (vestiaires joueurs de moins de 20m² hors sanitaire et moins de 8m² HS pour les arbitres) et jouant en R4, R3 et R2, une étude gratuite sur plan fourni peut vous être faite afin d'obtenir les normes niveau 5 des règlements de 2014 – contacter le service « terrains » de la Ligue qui fera suivre votre demande**

DOSSIERS VALIDES PAR LA CFTIS et TRANSMIS AUX INTERESSES

Les clubs accédant en division supérieure (voir titre 6.3) de la R3 à la D1 – **niveau 5 ou 5SYE exigé des règlements fédéraux 2014**

IMPORTANT : Chapitre 6.3 – ACCESSION – RÉHABILITATION

1. En cas d'accession au niveau supérieur de compétition, **la mise en conformité conformément au présent Règlement** devra être réalisée dans les trois années civiles qui suivent l'accession. Le délai, prévu en ce cas, fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation sportive et la FFF, signé par les deux parties dès la première année d'accession.

2. Dans le cas d'une réhabilitation de tout ou d'une partie de l'installation sportive existante, avant la mise en chantier, une étude sur la mise en conformité au présent Règlement doit être effectuée et transmise pour avis préalable à la Commission des Terrains et Installations Sportives.

**RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 est impérativement de 2m50 sans équipement divers.
En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause**

PV du n°5 du 20/12/2018 :

BERGERAC – STADE DE CAMPREAL – NNI 240370101 : Cette installation est classée en **niveau 4** jusqu'au **27/09/2028**.

ARCACHON – STADE JEAN BROUSSE – NNI 330090101 : La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **24/11/2019**.

MARMANDE – STADE MICHELON 1 – NNI 471570101 : La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4** jusqu'au **19/11/2019** (Date du relevé + 12 mois).

MONT DE MARSAN – COMPLEXE SPORTIF DE L'ARGENTE 1 – NNI 401920101 : **La CFTIS demande que lui soit transmis un nouveau relevé.**

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL

1.1 CLASSEMENTS INITIAUX

1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

BOISNE LA TUDE – STADE RENÉ MERLAUD - CHARMANT – NNI 160820101

Cet équipement est classé **niveau 6** jusqu'au **20/12/2016**

- Demande de confirmation du 18/10/2018

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **20/12/2026**.

1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE

2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES

2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye

2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL

4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES

4.3 ARROSAGES

4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

6.1 CLASSEMENTS INITIAUX

6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT

6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

6.4 AVIS PRÉALABLES

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

MORNAC – STADE DE L'OREE DU BOIS BLANC – NNI 162320201
Reçu l'AOP en date du 26/09/2018.

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME - 17

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL

- 1.1 CLASSEMENTS INITIAUX
- 1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
- 1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

JONZAC – STADE MUNICIPAL - NNI 171970101

Cette installation était classée **Niveau 6**.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5** et des documents transmis :
- Rapport de visite CRTIS du 11/10/2018.

Mettre si possible l'aire de jeu à 105x68 pour maintenir ce classement.

Elle classe cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **10/08/2028**.

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES
- 2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye
- 2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL
- 4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES
- 4.3 ARROSAGES
- 4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

- 6.1 CLASSEMENTS INITIAUX
- 6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT

ST PALAIS SUR MER – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 173800101

Cette installation était classée **niveau E5**

Eclairage : moyen horizontal : 145 Lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

La Commission confirme le classement en **niveau E5** jusqu'au **17/11/2019**.

ST PALAIS SUR MER – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 173800102

Cette installation était classée **niveau EFOOT A 11**

Eclairage : moyen horizontal : 104 Lux

Facteur d'uniformité : 0,67

Rapport Emini/Emaxi : 0,33

La Commission confirme le classement en **niveau EFOOT A 11** jusqu'au **17/11/2019**.

THENAC – STADE MUNICIPAL – NNI 174440101

Cette installation était classée **niveau E5**

Eclairage moyen horizontal : 187 Lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

La Commission confirme le classement en **niveau E5** jusqu'au **01/12/2019**.

ST MARTIN DE RE – STADE MARCEL GAILLARD – NNI 173690101

Cette installation était classée **niveau E5**

Eclairage moyen horizontal : 137 Lux

Facteur d'uniformité : 0,84

Rapport Emini/Emaxi : 0,74

La Commission confirme le classement en **niveau E5** jusqu'au **22/11/2019**.

NIEUL SUR MER – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 172640101

Cette installation était classée **niveau E5**

Eclairage moyen horizontal : 240 Lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

La Commission confirme le classement en **niveau E5** jusqu'au **08/11/2019**.

6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

6.4 AVIS PRÉALABLES

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL

1.1 CLASSEMENTS INITIAUX

1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE

2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES

2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye

2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL

- 4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES
- 4.3 ARROSAGES
- 4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

- 6.1 CLASSEMENTS INITIAUX
 - 6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT
- LAGUENNE – STADE DE POUNOT – NNI 191010101**
Cette installation était classée **niveau E4**
Eclairage moyen horizontal : 274 Lux
Facteur d'uniformité : 0,88
Rapport Emini/Emaxi : 0,84
La Commission transmet le dossier à la CFTIS.

- 6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
- 6.4 AVIS PRÉALABLES

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DE LA CREUSE - 23

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL

- 1.1 CLASSEMENTS INITIAUX
- 1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
- 1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES
- 2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye
- 2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL
- 4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES
- 4.3 ARROSAGES
- 4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

- 6.1 CLASSEMENTS INITIAUX

6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT

GUERET – STADE LEO LAGRANGE 4 - 230960104

Cette installation était classée **Niveau E4**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **Niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 233 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

6.4 AVIS PRÉALABLES

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL

1.1 CLASSEMENTS INITIAUX

1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

BERGERAC - STADE GASTON SIMOUNET - NNI 240370201

Cette installation était classée **Niveau 6**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement d'éclairage niveau 3 et des documents transmis :

- AOP

- Divers plans

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE

2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES

2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye

2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL

4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES

4.3 ARROSAGES

4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

MOULEYDIER – STADE RAOUL SUPERCHI 1 – NNI 242960101

En attente de mise en travaux jusqu'au 31/08/2019 (**délibéré de conseil et échéancier des travaux à fournir**).

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

6.1 CLASSEMENTS INITIAUX

6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT

BERGERAC - STADE GASTON SIMOUNET - NNI 240370201

Cette installation était classée **niveau E3**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation.

Eclairage moyen horizontal : 404 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

TRELISSAC - STADE FIRMIN DAUDOU - NNI 245570101

Cette installation était classée **niveau E3** jusqu'au **15/11/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation (**nouveau relevé**).

Eclairage moyen horizontal : 348 LUX

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

COULOUNIEUX CHAMIER - STADE PAREAU 1 - NNI 241380101

Cette installation était classée **Niveau E3**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation (**nouveau relevé**).

Eclairage moyen horizontal : 276 LUX

Facteur d'uniformité : 0,81

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

ROUFFIGNAC ST CERNIN – STADE MUNICIPAL – NNI 243560101

Cette installation était classée **Niveau E4** jusqu'au **20/04/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation.

Eclairage moyen horizontal : 250 LUX

Facteur d'uniformité : 0,79

Rapport Emini/Emaxi : 0,68

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

LES EYZIES DE TAYAC – STADE MUNICIPAL – NNI 241720101

Cette installation était classée **Niveau E5** jusqu'au **01/12/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation.

Eclairage moyen horizontal : 124 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **01/12/2020**.

MEYRALS – STADE MUNICIPAL – NNI 242680101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **01/12/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation.

Eclairage moyen horizontal : 143 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,49

La Commission propose cette installation **en niveau E5** jusqu'au **01/12/2020**.

6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

6.4 AVIS PRÉALABLES

NOTRE DAME DE SANILHAC – STADE DES SPORTS (PIERRE GRISE) – NNI 243129901
4 mâts de 3 projecteurs floodlight (198 Lux ; 0,58 ; 0,45)
Avis préalable Terrain FUTSAL extérieur
La Commission donne un **avis favorable**.

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

7.1 RETRAIT CLASSEMENT ECLAIRAGE :

BRANTOME EN PERIGORD – STADE SYLVAIN DUMAZET 1 – NNI 240640101
Plus d'éclairage.

THIVIERS – STADE DU PARC – NNI 245510101
Plus d'éclairage.

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL

1.1 CLASSEMENTS INITIAUX

1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

LE TAILLAN MEDOC – STADE ÉMILE MIART 2 – NNI 335190202

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **16/12/2018**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement et des documents transmis :

- Rapport de visite CRTIS Philippe BARRIERE du 12/12/2018,
- AOP,
- Plans, **(Aucun changement)**.

Elle classe cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **16/12/2028**.

1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

EYSINES – PLAINE DU PINSAN N°7 SYNTHETIQUE – NNI 331620107

Cette installation était classée **Niveau Foot à 11** jusqu'au **02/10/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5 SYE** (suite à construction de vestiaires) et des documents transmis :

- Rapport de visite CRTIS Philippe BARRIERE du 18/12/2018.
- AOP,
- Plans vestiaires.

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

ST LAURENT D ARCE – STADE DES FAURES 1 – NNI 334250101

Cette installation était classée **Niveau 6** jusqu'au **22/04/2027**.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement de **niveau 5** (suite à construction de vestiaires et clôture enceinte sportive) et des documents transmis :

- Rapport de Visite CRTIS Vincent GUICHARD
- AOP.

Mettre si possible l'aire de jeu à 105x68 pour maintenir ce classement.

Elle classe cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **17/12/2028**.

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE

2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES

2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye

2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

SADIRAC – STADE DE CRÉON 2 – NNI 333630202

Dossier avis préalable Construction Terrain Synthétique

Fournir les plans

La Commission donnera **un avis favorable**, dès réception des plans.

4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL

4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES

4.3 ARROSAGES

4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

PESSAC – STADE BELLEGRAVE 1 – NNI 333180201

Visite CRTIS de Philippe BARRIERE le 14/12/2018

Solde HERITAGE EURO 2016. (Réalisation de vestiaires).

Transmis F.F.F par Philippe BARRIERE.

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

6.1 CLASSEMENTS INITIAUX

6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT

LORMONT – STADE DUGARRY – NNI 332490401

Cette installation était classée **niveau E4** jusqu'au **20/12/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation.

Eclairage moyen horizontal : 240 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

VENDAYS MONTALIVET – STADE NOUGUEREDÉ – NNI 335400101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **20/12/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement.

Eclairage moyen horizontal : 136 LUX

Facteur d'uniformité : 0,49

Rapport Emini/Emaxi : 0,28

Au regard des niveaux insuffisants ci-dessus à la réglementation FFF

La Commission classe cette installation en **niveau EFOOT à 11** jusqu'au **20/12/2020**.

6.4 AVIS PRÉALABLES

EYSINES – PLAINE DU PINSAN N°7 SYNTHETIQUE – NNI 331620107

Avis Préalable – 4 mats de 18m SQUARE PRO A/45 96 LED

(Terrain 90 x 60m) – 153 Lux ; 0,77 ; 0,53.

La Commission donne **un avis favorable**.

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

PV CDTIS du 26/11/2018... confirmé CRTIS PV du 09/01/2019

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DES LANDES – 40

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL

1.1 CLASSEMENTS INITIAUX

1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

PONTONX SUR ADOUR – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 402300101

Cette installation était classée **Niveau 5** jusqu'au **02/02/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement.

Pas de changement

Elle classe cette installation en **Niveau 5** jusqu'au **04/10/2028**.

1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE

2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES

2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye

2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL

LABOUHEYRE – STADE MICHEL DUBÈS 1 – NNI 401340101

Demande d'Avis préalable pour terrain.

Demande d'Avis préalable pour terrain **Niveau 5**

La Commission donne un **avis favorable**.

LABOUHEYRE – STADE MICHEL DUBÈS 2 – NNI 401340102

Demande d'Avis préalable pour terrain **Niveau 5**

La Commission donne un **avis favorable**.

4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES

4.3 ARROSAGES

4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

6.1 CLASSEMENTS INITIAUX

6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT

MONT DE MARSAN – STADE ARGENTÉ 1 – NNI 401920101

Cette installation était classée **Niveau E3** jusqu'au **15/10/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement (**nouveau relevé**).

Eclairage moyen horizontal : 379 LUX

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Elle transmet le dossier à la CFTIS.

PONTONX SUR ADOUR – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 402300102

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **16/05/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage.

Eclairage moyen horizontal : 164 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **16/05/2020**.

6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

6.4 AVIS PRÉALABLES

LABOUHEYRE – STADE MICHEL DUBÈS 1 – NNI 401340101

Demande d'Avis préalable Eclairage – 4 mâts de 3 projecteurs (h : 18m) OPTiVision LED (171 Lux ; 0,79 ; 0,66)

La Commission donne un **avis favorable**.

LABOUHEYRE – STADE MICHEL DUBÈS 2 – NNI 401340102

Demande d'Avis préalable Eclairage – 4 mâts de 2 projecteurs (h : 18m) OPTiVision LED (114 Lux ; 0,78 ; 0,56)

La Commission donne un **avis favorable**.

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL

1.1 CLASSEMENTS INITIAUX

1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE

2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES

2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye

2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL

4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES

4.3 ARROSAGES

4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

- 6.1 CLASSEMENTS INITIAUX
- 6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT
- 6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
- 6.4 AVIS PRÉALABLES

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL

- 1.1 CLASSEMENTS INITIAUX
- 1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
- 1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES
- 2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye
- 2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL
- 4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES
- 4.3 ARROSAGES
- 4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

BIARRITZ - Stade Polo Hippo Des Fleurs 1 - NNI 641220301

Ce terrain a toujours été synthétique (erreur sous Foot 2000) voir plans joints (sur FOOT 2000).

Attente des tests in-situ.

BIARRITZ - Stade Polo Hippo Des Fleurs 2 - NNI 641220302

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau 5SYE**.

Toutes les pièces sont sur FOOT

Voir plans joints.

Attente des tests in-situ.

HASPARREN – STADE CHAPITALÉA 1 – NNI 642560101

Réfection du terrain synthétique.

Dossier envoyé à la CFTIS.

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

6.1 CLASSEMENTS INITIAUX

6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT

BRISCOUS – Stade LOKARRI 1 – NNI 641470101

Cette installation était classée **niveau E5** jusqu'au **07/07/2017**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage.

Eclairage moyen horizontal : 152 LUX

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **04/01/2021**.

6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

6.4 AVIS PRÉALABLES

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL

1.1 CLASSEMENTS INITIAUX

1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE

2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES

2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye

2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL

4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES

4.3 ARROSAGES

4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

6.1 CLASSEMENTS INITIAUX

6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT

6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

6.4 AVIS PRÉALABLES

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL

1.1 CLASSEMENTS INITIAUX

1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

LES ORMES – STADE GEORGES POMPIDOU – NNI 861830101

Cet équipement était classé **niveau 6**

- Demande de reclassement du 13/12/2018

- Rapport de visite

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **13/12/2028**.

ST SAVIN – STADE FRANÇOIS PRAT – NNI 862460101

Cet équipement était classé **niveau 5**

- Demande de reclassement du 14/12/2018

- Rapport de visite

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **14/12/2028**.

BONNES – STADE MUNICIPAL – NNI 860310101

Cet équipement était classé **niveau 5** jusqu'en juin 2019

- Demande de reclassement du 19/12/2018

- Rapport de visite

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **30/06/2029**.

SEVRES AUXAUMONT – COMPLEXE SPORTIF FERNAND HAIE – NNI 862610101

Cet équipement était classé **niveau 6** jusqu'en juin 2019

- Demande de reclassement du 19/12/2018

- Rapport de visite

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/06/2029**.

SEVRES AUXAUMONT – COMPLEXE SPORTIF FERNAND HAIE 2 – NNI 862610102

Elle classe cet équipement en **niveau FootA11** jusqu'au **30/6/2029**.

SEVRES AUXAUMONT – COMPLEXE SPORTIF FERNAND HAIE 3 – NNI 862610103

Elle classe cet équipement en **niveau FootA8** jusqu'au **30/6/2029**.

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE

2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES

2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye

2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL
- 4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES
- 4.3 ARROSAGES
- 4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

ST JULIEN L'ARS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 862260101

Projet de vestiaires neufs (2 x 25m² + 14m² arbitres) – **avis favorable.**

USSON DU POITOU – STADE RENÉ BEGOÏN – NNI 862760101

Réhabilitation de vestiaires (2 x 20m² + 10m² arbitres) – **avis favorable**

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

- 6.1 CLASSEMENTS INITIAUX
- 6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT
- 6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
- 6.4 AVIS PRÉALABLES

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

VOUILLE – STADE DE GRANCHAMP – NNI 862940101

Reçue AOP (299 personnes) en date du 08/01/2019.

Elle classe cet équipement en **niveau 6** jusqu'au **30/11/2028**.

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

1. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL

- 1.1 CLASSEMENTS INITIAUX
- 1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT
- 1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT

LE PALAIS SUR VIENNE – STADE RAYMOND CLAVEYROLLAS – NNI 871130101

Cet équipement était classé **niveau 6**

- Demande de changement de classement en **niveau 5**
- Rapport de visite

- Fournir l'AOP ou Attestation de capacité

Elle classe cet équipement en **niveau 5** jusqu'au **28/11/2028**.

LIMOGES – STADE DU ROUSSILLON – NNI 870851801

Cet équipement était classé **Niveau Foot A11s**

- Demande de changement de classement en **niveau 5s**
- Rapport de visite

- Fournir l'AOP ou Attestation de capacité

Mettre si possible l'aire de jeu à 105x68 pour maintenir ce classement.

Elle classera cet équipement en **niveau 5s** jusqu'au **12/11/2028 à réception des pièces.**

LIMOGES – PARC DES SPORTS DE BEAUBLANC 1 – NNI 870850101

Cet équipement était classé **Niveau Travaux**

- Demande de changement de classement en **niveau 1**
- PV de la Commission de sécurité du 14/09/2018
- AOP du 25/09/2018
- Plans des équipements
- rapport de Michel BREMONT

Elle transmet la demande à la CFTIS

Elle classe cet équipement en **niveau 5** dans l'attente de visite de la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPE GAZON SYNTHETIQUE

2.1 CLASSEMENTS PROVISOIRES

2.2 CLASSEMENTS NIVEAUX 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, Foot A11sy, Foot A11sye

2.3 CLASSEMENTS NIVEAUX Foot A8sy, Foot A8sye, Foot A5sy, FootA5sye

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 TERRAINS EN GAZON NATUREL
- 4.2 TERRAINS EN GAZONS SYNTHÉTIQUES
- 4.3 ARROSAGES
- 4.4 MISE AUX NORMES VESTIAIRES

5. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES AIRES DE JEU ET LES VESTIAIRES

6. CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

6.1 CLASSEMENTS INITIAUX

6.2 CONFIRMATIONS DE CLASSEMENT

ISLE – STADE DU GONDEAU - NNI 870750101

Cette installation était classée **Niveau E5**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 227 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **14/04/2020**.

SAILLAT – STADE JEAN ABELLO - NNI 871310101

Cette installation était classée **Niveau E5**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 190 LUX

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,48

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **12/11/2020**.

ORADOUR SUR GLANE – STADE MARCEL LAVERGNE - NNI 871100101

Cette installation était classée **Niveau E5**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 179 LUX

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,45

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **13/11/2020**.

SAINT JUNIEN – STADE DU CHALET 1 - NNI 871540101

Cette installation était classée **Niveau E5**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 219 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **29/11/2020**.

SAINT JUNIEN – STADE DU CHALET 3 - NNI 871540103

Cette installation était classée **Niveau E5**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 205 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **06/11/2020**.

RILHAC RANCON – STADE RENÉ LEGRAND - NNI 871250101

Cette installation était classée **Niveau E5**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 204 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **28/11/2020**.

AIXE SUR VIENNE – STADE JEAN JARRAUD 1 - NNI 870010101

Cette installation était classée **Niveau E4**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **Niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 275 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Elle transmet la demande à la CFTIS.

LIMOGES – STADE PUY LAS RODAS 1 - NNI 870850501

Cette installation était classée **Niveau E5**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 190 LUX

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,47

Elle classe cette installation en **niveau E5** jusqu'au **13/11/2020**.

LE PALAIS SUR VIENNE – STADE RAYMOND CLAVEYROLLAS – NNI 871130101

Cette installation était classée **Niveau E4**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage **Niveau E4**.

Eclairage moyen horizontal : 227 LUX

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

Elle transmet la demande à la CFTIS.

6.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

6.4 AVIS PRÉALABLES

LIMOGES – PARC DES SPORTS DE BEAUBLANC 1 – NNI 870850101

Demande d'Avis Préalable

132 projecteurs Arena Vision HID Philips

- répartis sur le toit du bâtiment

- 4 mâts aux 4 angles de 6 rangs de 4 projecteurs 24 Philips MV 403 à 37,5mètres

EV1 : 1345 lux – 0,40 – 0,64

EV2 : 775 lux – 0,43 – 0,60

EV3 : 808 lux – 0,31 – 0,50

EV4 : 906 lux – 0,40 – 0,60

Horizontal : 1523 lux – 0,60 – 0,80

- Certificat d'Entretien du 07/01/2019

Elle émet **un avis favorable** pour un **niveau E2** transmet la demande à la CFTIS

7. AFFAIRES DIVERSES EN RELATION AVEC LES ECLAIRAGES

8. CLASSEMENT DE SALLES

9. AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

Gérard BROUSTE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

« Procès-Verbal validé le 15/01/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT »